



Motifs de la décision

Projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 27 décembre 2013 concernant les installations visées au titre des rubriques n°2101-2, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, relative aux installations d'élevage de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère de l'environnement du 17 juin 2016 au 8 juillet 2016 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csppt-du-05-juillet-2016-projet-d-arrete-a1399.html>

Seize (16) contributions ont été déposées sur le site lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues qui n'ont pas amené de modification du projet d'arrêté ministériel.